



Procès-Verbal du Conseil Municipal

Le mardi 2 mai 2023 à 20h sous la présidence de Sylvie EDELIN Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle annexe de la mairie.

- **Présents (12)** : Mesdames EDELIN, DERVIN, LAUDET-MARTINET, C MARCHAND, E MARCHAND, MAYET, SANVOISIN Messieurs DENIS, DESVAUX, GUEULLET, REMMEAU, SILVANO

- **Excusés (2)** : Mme DELRIEU (pouvoir Mme LAUDET-MARTINET), M CURTON (Mme DERVIN)

- **Quorum de 8 atteint**

Secrétaire de séance : M Jérémie SILVANO

Le PV précédent est adopté à l'unanimité. Jérémie SILVANO est désigné comme secrétaire de séance.

1- Décisions du Maire

Conformément aux délégations accordées par le Conseil Municipal à madame la Maire, il est donné lectures des dernières décisions prises :

- Validation d'un devis avec la SARL GTR à Saligny sur Roudon d'un montant de 1 820.91 € HT pour des panneaux de signalisation routière.
- Validation d'un devis avec l'entreprise Rémy Menuiserie pour 1 546.71 € HT concernant la réfection de menuiseries au bâtiment périscolaire.
- Validation d'un devis d'électricité pour la chaudière du locataire du 16 rue des écoles d'un montant de 804.10 € HT
- Validation d'un devis d'entretien des 3 hottes (Cantine, CAC, club house) pour 1 008 € TTC.
- Suite au départ de madame Garnier, diététicienne à la maison de santé le 30 mars, une convention d'occupation précaire a été signée avec Madame BARBERY socio esthéticienne qui était sous locataire, du 1^{er} avril au 30 septembre 2023 avec une redevance mensuelle de 95 € TTC.
- Signature d'un bail pour le T5 des logements communaux avec Mme BRUNAT et M ESCUBEDO à compter du 1^{er} avril 2023 pour une durée de 6 ans. Le montant du loyer est de 600 € TTC

- Validation d'un avenant pour le jardin public Aire de jeux avec les co-traitants Treyve Paysage et Centre voirie d'un montant de 7 999.06 € faisant passer le marché de 157 952.50 € HT à 165 951.56 € HT. Pour rappel avec les moins-values nous étions à 153 371.70 € HT ce qui fait que nous validons un ensemble de 12 579.86 € HT correspondant :

- Complément Aire de jeux : pose rondin bois 1 112.50 € HT, Pas japonais grand jeu 267.50 € HT, cylindre Portails : 304.85 € HT, 1 poubelle de tri sélectif 935.81 € HT, 1 borne canine pour 400.51 € HT
- Complément côté école : 2 bancs maternelles pour 668.26 € HT, 3 bancs citadins pour 2 701.32 € HT, 1 poubelle de tri sélectif pour 935.81 € HT.
- Complément côté Accueil de loisirs : création d'un espace goûter avec 2 tables rustiques pour 1 131.06 € HT et 2 tables maternelles pour 1 350.18 € HT + 1 banc citadin pour 900.44 € HT + 2 poubelles de tri sélectif pour 1 871.62 € HT

2-Délégations aux adjoints et aux Conseillers Municipaux

Sylvie EDELIN Maire donne lecture des délégations données aux adjoints et aux Conseillers Municipaux :

. Jean-Jacques DENIS 1^{er} Adjoint en charge des Finances

. Anabel LAUDET-MARTINET 2^{ème} Adjointe en charge du Social

. Jean-Pierre DESVAUX 3^{èm} Adjoint en charge des travaux

. Didier REMMEAU Conseiller Municipal délégué à l'organisation du travail du service technique

. Carole SANVOISIN Conseillère Municipale déléguée en charge du tourisme, du Patrimoine et de l'environnement.

3- Indemnités aux élus

Madame la Maire expose que les maires et les adjoints bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème. Il est proposé une indemnité pour la maire, les adjoints et les conseillers municipaux délégués représentant approximativement 70 % de l'indemnité de droit. En coût annuel le montant global indemnitaire est de 37 534 € pour la collectivité (53 620 € si le régime de plein droit était affecté).

Votants : 12 + 2 pouvoirs

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

4- Plan Délimité des Abords des Monuments historiques

Le Conseil Municipal en accord avec l'architecte des Bâtiments de France décide de modifier le Périmètre délimité des Abords des Monuments historiques correspondant à l'église et à la maison des vertus (inscription du Bâtiment de la Poste) afin d'avoir un périmètre plus adapté que l'actuel rayon de protection des 500 mètres.

Comme le Plan Local d'Urbanisme (PLU) le dossier de modification sera soumis à enquête publique lors du 1^{er} semestre 2024.

Votants : 12 +2 pouvoirs

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

5- Cession du dernier terrain du lotissement du Clos des Vignes

Madame la Maire rappelle que la commune de Saint-Menoux a confié à la société ASSEMBLIA une convention de concession d'aménagement du lotissement du Clos des Vignes du 19 février 2007 au 31 décembre 2022. A la fin de la concession, par délibération du 24 mai 2022, la commune de Saint-Menoux a racheté à Assemblia le dernier terrain restant du lotissement des vignes, désigné comme terrain N°2 et cadastré parcelle B 1523 d'une surface de 993 m², au prix de 24 825 € TTC (25 €/m²). Par courrier en date du 19 avril 2023, M Laurent CLEMENT et Mme Maryline CAS habitants d'une commune voisine demandent l'acquisition de ce terrain. Le Conseil Municipal approuve la cession de la parcelle B 1523 d'une surface de 993 m² à M CLEMENT et à Mme CAS pour un coût de 24 825 € TTC sous condition d'obtention d'un prêt et d'un permis de construire pour la réalisation d'une maison à usage personnel. Maître THUARD notaire à Moulins est désignée pour la rédaction de l'acte de vente.

Votants : 12 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

6- Convention d'adhésion au service de la médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier

Le Conseil Municipal approuve la convention d'adhésion à la médecine préventive du Centre de Gestion de l'Allier pour l'année 2023.

Votants : 12 + 2 pouvoirs

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

7- Modification des statuts du syndicat du collège Achille Allier.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du syndicat Intercommunal du Collège Achille Allier de Bourbon l'Archambault.

Votants : 12+2 pouvoirs

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

8- Convention de partenariat pour le fonctionnement de la crèche communautaire

Madame la Maire rappelle au Conseil Municipal le transfert de la crèche municipale en crèche communautaire le 1^{er} septembre 2016. Suite à une rencontre avec Marie Françoise LACARIN Vice-Présidente et de Magalie DECERLE Directrice Générale des Services de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais le 3 avril dernier, il est proposé avec avis favorable de la commission vivre ensemble de la commune de valider une convention de partenariat pour le fonctionnement de la crèche communautaire. Le Conseil Municipal décide de valider cette convention avec la Communauté de communes du Bocage Bourbonnais.

Votants : 12+2

Abstention : 1

Suffrages exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

9- Création d'un emploi saisonnier au sein du service technique.

Pour la saison estivale 2023, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'été à temps non complet de 25h hebdomadaires au sein du service technique de la commune au niveau du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique territorial du 12 juin au 15 septembre. Les candidatures reçues seront bientôt étudiées.

Votants : 12 +2 pouvoirs

Abstentions : 0

Suffrages exprimés : 14

Pour : 14

Contre : 0

Divers

- Inauguration officielle de l'Aire de jeux le samedi 3 juin à 10h30
- Lancement du marché public de la place IRIS RAQUIN (parking du Centre d'Animation Culturelle) du 10 mai au 1^{er} juin. Le début des travaux est programmé après la fête patronale
- Un projet d'installation d'un panneau LED d'information par le Département est à l'étude.
- Une commission Vivre Ensemble est mise en place. Elle regroupe les élus de la commission Enfance-Jeunesse et de la commission lien Social. Elle est composée de Cyril CURTON, Anne-Eloïse DELRIEU, Jean-Jacques DENIS, Valérie DERVIN, Anabel LAUDET-MARTINET, Coralie MARCHAND, Carole SANVOISIN. Elle aura pour objet de favoriser les liens entre divers acteurs de la commune (Associations, Ecole, entreprises, services etc...). En complément une manifestation est prévue avec les acteurs sociaux économiques de la commune le lundi 10 juillet à 18h30.

Fin de séance 22h15

La Présidente,
Sylvie EDELIN

Le Secrétaire,
Jérémie SILVANO